

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 130/6e L portant autorisations de virements de crédits du budget “du Service local, exercice 1964

n° 130/6e L

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 décembre 1964

Numéro JO
n° 12 du 01/01/1965

Date du numéro
1 janvier 1965

VISAS

La Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale, Vu l'arrêté n° 59 du 10 janvier 1964 rendant exécutoire la délibération n° 22/6e L du 9 janvier 1964 portant adoption du budget du Service local pour l'exercice 1964

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 26 novembre 1964

A adopté, dans sa séance du 2 décembre 1964, la délibération dont la teneur suit ;

TEXTE INTÉGRAL

Est autorisé au budget du Service local pour l'exercice 1964 le virement de crédit de chapitre à chapitre ci-après : du chapitre : 10-3-1. Hôpital Peltier 5.500.000 au chapitre : 11-3-5. Produits pharmaceutiques 5.500.000

Le Président de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale, HASSAN MOHAMED MOYALE. Le Secrétaire de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale, IBRAHIM AHMED BOURALE.